Informations de base

2022/2504(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la crise politique au Soudan **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Soudan	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/01/2022	Résultat du vote au parlement		
19/01/2022	Débat en plénière		
20/01/2022	Décision du Parlement	T9-0013/2022	Résumé
20/01/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2504(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0068/2022	19/01/2022	
Proposition de résolution		B9-0069/2022	19/01/2022	
Proposition de résolution		B9-0070/2022	19/01/2022	
Proposition de résolution		B9-0078/2022	19/01/2022	
Proposition de résolution		B9-0080/2022	19/01/2022	
Proposition de résolution		B9-0081/2022	19/01/2022	
Proposition de résolution		B9-0082/2022	19/01/2022	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0013/2022	20/01/2022	Résumé

Résolution sur la crise politique au Soudan

2022/2504(RSP) - 20/01/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 629 voix pour, 30 contre et 31 abstentions, une résolution sur la crise politique au Soudan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et députés.

Avant le coup d'État du 25 octobre 2021, les dirigeants militaires et civils soudanais se partageaient le pouvoir depuis août 2019, après l'éviction du dirigeant autoritaire Omar el-Béchir à la suite de manifestations réclamant un gouvernement civil. L'accord de partage du pouvoir entre les acteurs militaires et civils a conduit à l'établissement du Conseil de souveraineté qui exerce collectivement le rôle de chef d'État du pays.

L'accord de partage du pouvoir de 2019 a volé en éclats le 25 octobre 2021, lorsque le chef militaire, le général Abdel Fattah al-Burhan, a organisé un coup d'État, déclaré l'état d'urgence, dissous le Conseil de souveraineté, limogé le gouvernement civil et placé en détention provisoire le Premier ministre Abdalla Hamdok et son équipe ministérielle, ainsi que d'autres militants et personnalités politiques, ce qui a suscité une condamnation internationale et de vastes manifestations au Soudan.

À la suite du coup d'État militaire du 25 octobre 2021, les citoyens continuent d'organiser des manifestations pacifiques de masse contre l'armée, qui a continué de répondre par la violence et une force extrême, y compris l'utilisation de balles réelles, de gaz lacrymogènes et de grenades paralysantes, entraînant la mort d'au moins 70 manifestants et des centaines d'autres blessés et emprisonnés.

Le 8 janvier 2022, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a lancé des consultations pour rétablir la transition démocratique dans le but d'inviter les militaires, les groupes rebelles, les partis politiques, les mouvements de protestation, la société civile et les groupes de femmes à prendre part au processus. Bien que cette initiative ait été largement saluée tant au Soudan qu'au niveau international, certaines parties de la société restent fermement opposées à tout accord de partage du pouvoir avec les militaires.

Le Parlement a déploré l'assassinat de nombreux manifestants soudanais et les blessures infligées à des centaines de personnes, y compris le recours à des violences sexuelles, par des services de sécurité et d'autres groupes armés, depuis le coup d'État militaire. Il a souligné le droit du peuple soudanais à se réunir et à exercer ses droits fondamentaux pour que la démocratie soit rétablie et que ses besoins essentiels soient satisfaits.

La résolution a demandé la libération immédiate des personnes actuellement en détention sans inculpation ni procès, l'accès à une représentation légale pour les personnes inculpées et la levée immédiate de l'état d'urgence.

Tout en soulignant que si l'ordre constitutionnel n'est pas entièrement rétabli, il y aura de graves conséquences pour le soutien financier de l'UE, le Parlement a insisté sur la nécessité de poursuivre l'aide de l'UE à la fourniture de services de base tels que la santé et l'éducation.

Les députés ont également réitéré leur appel en faveur d'une interdiction, à l'échelle de l'UE, de l'exportation, de la vente et de la maintenance de toute forme d'équipement de sécurité pouvant être ou étant utilisé à des fins de répression interne, y compris les technologies de surveillance de l'Internet, vers des États dont le bilan en matière de droits de l'homme est déplorable, comme le Soudan.

Le Parlement soutient fermement les efforts de la MINUATS pour faciliter les discussions visant à résoudre la crise politique. Il est également fermement convaincu que la nomination du nouveau premier ministre civil et du nouveau cabinet devrait avoir lieu à la lumière d'un tel dialogue interne soudanais, afin de garantir leur crédibilité et leur acceptation par la société civile soudanaise, qui a clairement indiqué qu'elle refusait toute forme de gouvernement autoritaire et souhaitait une transition réelle et permanente vers la démocratie.

Enfin, le Parlement a exprimé sa profonde inquiétude face à la montée alarmante de la violence au Darfour et au Sud-Kordofan et demandé aux observateurs internationaux de recentrer leur attention sur le Darfour et le Sud-Kordofan afin de protéger la population locale contre la violence, les conséquences néfastes et les déplacements massifs.